



Le Bulletin

INFOS COTE D'OR

✉ : cgt.021@cp.finances.gouv.fr
site Internet : www.tresor.cgt.fr/21

Février 2005

Numéro 77

Dans ce numéro

- 1 A la réforme !
- 2 Vos représentants CGT.
- 3 CAP du 23 décembre 2004.
- 4 Création d'une prime de performance au Minéfi.

à la réforme !

Vendredi 21 janvier : pas question ce jour-là de se rendre, pour les usagers du service public, dans une trésorerie ni même à la TG.

Quel événement majeur a eu lieu ce jour là ? L'investiture de Bush II ? Non, c'était le jeudi 20. Le couronnement d'un monarque ? Non, rien de tout cela.

Le 21 janvier, c'était le jour choisi par Mme la TPG pour se présenter à l'ensemble des personnels du Trésor de Côte d'Or.

Le cadre choisi devait être bien entendu à la mesure de l'événement : location à grand frais de plusieurs salles au Palais des Congrès de Dijon.

Le but annoncé de la rencontre était une réunion dite de « travail », sans ordre du jour naturellement, qui ressembla davantage à une opération, non pas de communication, mais de **propagande gouvernementale** destinée à justifier les réformes engagées.

Ensuite, cette réunion fut couronnée d'un riche buffet où furent conviés de nombreux invités extérieurs au Trésor.

Quelle belle matinée de travail.....

En saurons-nous le coût un jour ? « Cela ne vous regarde pas ! » nous répondra-t-on sans doute.

Quant au contenu du long monologue de la TPG, il fut **consternant**. On vit même, lors du diaporama, C. Sauter qui a surtout marqué son passage à Bercy par son éviction du Ministère sous la pression d'une large majorité des personnels condamnant une réforme (« la mission 2003 ») tant glorifiée par Mme Escard.

Enfin, nous avons pu mesurer la **frontière existant entre la TPG et les personnels** : il semble bien que nous ne soyons pas du même monde que notre supérieure hiérarchique.

En effet, au-delà d'un triste discours paternaliste du XIX^{ème} siècle (« il faut que vous soyez bons »), chacun a pu mesurer tout le **mépris**

(suite au verso)

CONTACTS

Vos élus CGT en CAP :

Agents de recouvrement (AR-ARP2-ARP1) : PETEY Marie-Claude (TG Dépôts), GONTHIER Patrice (T. CHU), CHOUMETTE Dominique (TG Recouvrement-Gestion), BAILLY Catherine (TG-Pensions), LOMBARD Sylvie (TG Suppléance), FERRACHAT Marie-Françoise (TG-Pensions).

Contrôleurs : MONIN Pierre-Yves (TG-DI), BOURDIN Arnaud (TG-DI), CLERE Jean-Claude (TG DI), PETIT René (TG Suppléance).

Inspecteurs : GOMEZ Jean-Claude (T. Fontaine Française), ANGLADE Pierre (TG-DI).

Vos représentants CGT en CTPL :

ANGLADE Pierre (TG-DI), BAILLY Catherine (TG-Pensions), GOMEZ Jean-Claude (T. Fontaine Française), CLERE Jean-Claude (TG DI), GONTHIER Patrice (T. CHU), GENELOT Ludovic (T. Genlis).

Vos représentants CGT au Comité Hygiène et Sécurité (CHS-DI) : BOURDIN Arnaud (TG-DI 03-80-59-26-14) et GONTHIER Patrice (T. CHU 03-80-29-33-50).

Vos représentants CGT au Comité Action Sociale et Sanitaire (CDAS) : SEIGNEZ Sylvaine (T. Chenôve 03-80-54-07-20) et PETEY Marie-Claude (TG Dépôts 03-80-59-27-18).

à l'égard des personnels à l'écoute de certaines phrases : « je veux dissiper les fantasmes de certains », « n' imaginez pas dans votre petite tête », « les petits jeunes », « pas de motif à faire de la sinistrose », « vous êtes tristounet », « regardez autour de vous », « peu-peu-peu » pour interrompre une personne qui n'avait pas donné son nom, etc.

Finalement, ce fut réellement une **pitoyable** matinée.

CAP du 23 décembre 2004

Contraint et forcée, Mme Escard a donc été obligée de réunir la CAP (Commission Administrative Paritaire) des Agents et Contrôleurs pour examiner les demandes de mutations internes au département au 1^{er} janvier 2005.

Une déclaration préalable de l'ensemble des représentants du personnel, tous syndicats confondus, a été lue à la TPG pour lui rappeler ses obligations :

« Déclaration des élus du Personnel en CAP B et C »

Les représentants du Personnel en CAP constatent que la CAP de ce jour a lieu à leur demande, et à leur demande seule, et ce pour la première fois depuis plus de 10 ans. Cette CAP a donc lieu en application de l'article 30 du décret 82-451 du 28 mai 1982 modifié.

Nos ministres successifs se sont faits les apôtres du dialogue social. Les CAP sont des lieux d'expression et d'échange. Pourquoi les supprimer ? La dernière en date avait été notable par le consensus qui s'en était dégagé. Celle-ci est malheureusement beaucoup plus significative du malaise qui règne dans nos services. 11 emplois sont supprimés au nom de l'ORE.

86% des agents de Côte d'Or ont exprimé leurs suffrages lors des dernières élections paritaires. C'est un fait que vous ne pouvez ignorer.

La mobilité est mise à l'ordre du jour de la réforme de la notation. Comment La DGCP compte-t-elle assurer cette mobilité ? Pour quels emplois ? Combien de temps devront attendre les agents en attente de réintégration ?

Toutes ces questions méritent des réponses.

C'est pourquoi, même si nous ne nous faisons pas d'illusions sur les mouvements possibles, nous tenions à ce que la CAP ait lieu.

De plus, nous constatons une fois de plus l'absence d'une liste des postes vacants dans les trésoreries de Côte d'Or. Cette lacune rend notre tâche plus ardue et consommatrice en temps.

Vous avez bien voulu nous faire part de vos vœux pour 2005. Les agents des cadres B et C auront en effet besoin de chance, mais aussi de vigilance et de mobilisation. Nous serons là pour les soutenir. »

Bien entendu, la TPG est restée figée sur sa position et a refusé tout mouvement de mutation interne au 1^{er} janvier 2005. Néanmoins, cette réunion a permis aux représentants du personnel d'évoquer la situation de plusieurs personnes demandant des mutations.

Après la réforme de la notation, création d'une prime de performance

Sans doute en liaison avec la réforme de la notation, la DPMA (Direction du Personnel et de la Modernisation de l'Administration) annonce la mise en place pour l'année 2005 d'une prime collective de performance au MINEFI. Sur la base d'un « montant individuel de 400 €, ce dispositif bénéficiera chaque année à un peu plus de 28 000 agents (15% des agents du MINEFI) ».

Selon la DPMA la prime qui serait attribuée aux agents de toutes catégories (A, B et C) aurait pour objet « la reconnaissance de la performance » ou « de l'implication dans les démarches de modernisation ».

A noter qu'au sein du collectif de travail ou service récompensé pourrait être exclus les « agents dont l'implication professionnelle (...) aurait été insuffisante », le choix étant opéré par le chef de service.

Dans les services « le Comité Technique Paritaire Local (...) serait le lieu d'explicitation des conditions d'attribution (...) ».

La CGT a indiqué que la dotation budgétaire affectée cette opération (11,4 millions d'euros pour 2005) serait bien mieux utilisée pour, par exemple, une amélioration du plan de qualification ou des mesures favorables au début de carrière de la catégorie C.

La CGT a indiqué être totalement opposé à l'esprit de cette prime qui se met en place dans un contexte de suppressions d'emplois et de blocage des salaires.

Dans ces conditions la CGT a refusé de discuter des modalités d'application et a quitté la réunion. La FDSU, FO, CFDT et la FSAFI ont exprimé une position similaire et ont aussi quitté la réunion.